

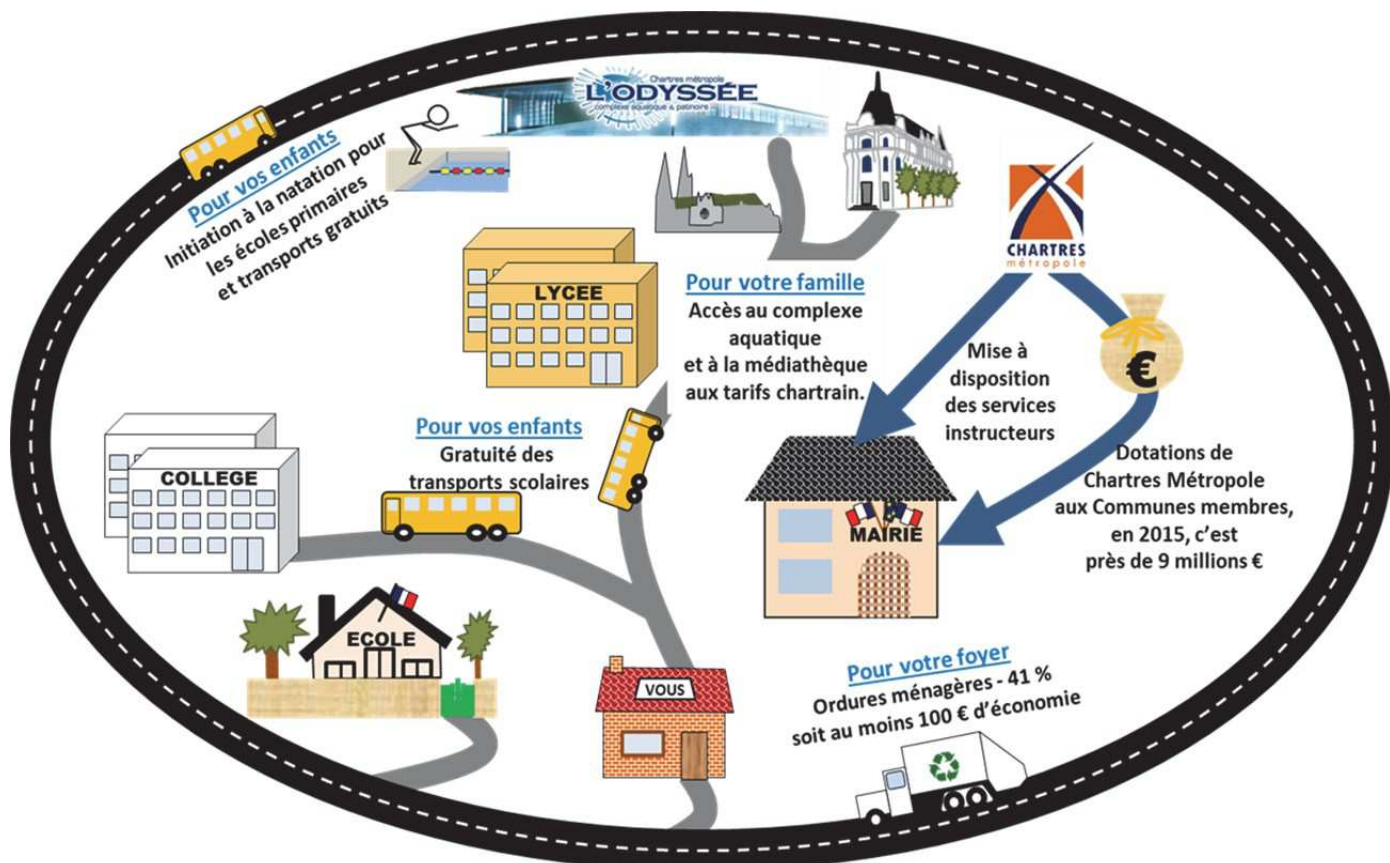
Bouglainval, Chartainvilliers, Houx, Maintenon et Chartres Métropole : Les raisons de notre choix

L'État a décidé de regrouper les communautés de communes de moins de 15 000 habitants. Deux possibilités nous étaient offertes : La fusion des 5 communautés de communes allant d'Auneau à Nogent-le-Roi, validée par le préfet, ou rejoindre Chartres Métropole. Les conseils municipaux des communes de **Bouglainval, Chartainvilliers, Houx et Maintenon ont**, après un débat libre et documenté, **fait le choix de Chartres Métropole.**

Ce qui a guidé notre choix :

En faveur de l'ensemble de nos habitants :

- Une **réduction de 40% de notre taxe d'enlèvement des ordures ménagères à service identique**, y compris l'accès à une déchetterie proche. De 19,5% actuellement, nous passerons à 11,5%. Soit une **économie annuelle d'au moins 100€ pour une famille** qui possède une maison de 3 chambres.
- Une **fiscalité intercommunale légèrement plus faible à Chartres Métropole** : si on en croit les documents produits dans le cadre de l'étude pour la fusion des 5 intercommunalités, les taux appliqués aux familles seront moindres avec une adhésion à Chartres Métropole (taxe d'habitation : 9,32 % au lieu de 9,43 %, foncier bâti : 0 % au lieu de 1,53 %, foncier non bâti : 1,47 % au lieu de 1,76%).
- L'**apprentissage gratuit de la natation pour nos écoliers** au complexe aquatique de l'Odysée, y compris le transport des enfants. De plus, chacun d'entre nous bénéficiera de tarifs réduits à la médiathèque de Chartres comme à l'Odysée.
- La **gratuité des transports scolaires urbains pour nos lycéens chartrains et nos collégiens.**
- Le **rattachement à notre bassin de vie**. Ne nous mentons pas ! Que ce soit pour la natation, le cinéma, les naissances, ou malheureusement une hospitalisation, la proximité et le réseau routier font que la majorité d'entre nous se rend à Chartres, et non pas à Auneau !



C'est aussi l'intérêt de nos communes. En effet, aujourd'hui notre obligation c'est de préparer notre avenir, le renforcement des intercommunalités est en marche. Chartres Métropole est une agglomération dynamique, qui représente notre bassin de vie. Elle illustre un fonctionnement mêlant à la fois l'urbain, le péri-urbain et la ruralité. Nos communes auront demain, la même place que l'ensemble des communes qui la compose aujourd'hui.

Concrètement, la traduction de la solidarité entre communes membres, c'est :

- Une **aide financière pour nos frais de fonctionnement qui compense la baisse des aides de l'État**. Chartres Métropole partage sa richesse par un dispositif pérenne de dotation de solidarité communautaire de près de 8 millions d'euros.
- L'**accès à l'enveloppe de subventions à l'investissement** de Chartres Métropole d'1 million d'euros par an.
- La **gratuité de l'instruction des permis de construire**, Chartres mettant son service instructeur à disposition des communes de Chartres Métropole. Ce travail, qui était pris en charge jusqu'à récemment par l'État, devait désormais être supporté par nos communes. Ça sera donc un poids financier en moins.
- L'**accès ouvert aux conseils techniques et juridiques des services de Chartres Métropole**.
- La **participation financière au SDIS qui n'augmentera plus**. Le SDIS, c'est le Service Départemental d'Incendie et de Secours, autrement dit les pompiers. Désormais, l'augmentation de la participation sera prise en charge par Chartres Métropole. Il en est de même pour l'éclairage public. Encore des charges en moins pour nos communes que nous pourrions consacrer à des projets de proximité.

Nous aurions voulu, avant toute décision concernant la nouvelle communauté de communes « des franges franciliennes », être consultés, ce qui n'a pas été le cas. Tout cela nous fait dire qu'avant de définir la géographie d'un nouveau territoire intercommunal, il aurait été préférable à notre sens d'en **vérifier la viabilité et la pertinence**.

Les principales questions que nous entendons :

Vous allez être « noyés » à Chartres Métropole ! Quelle différence entre un ensemble de 69 communes et un autre de 57 communes ? Surtout, quand il faudra décider de l'emplacement d'un investissement communautaire, chaque pôle (Auneau, Gallardon, Epernon, Maintenon, Nogent-le-Roi) voudra logiquement tirer la couverture à soi, déjà avec la fusion de Bleury, Saint Symphorien, Auneau, c'est le pôle le plus important. La prise de décision s'annonce difficile ! Enfin, **avec Chartres Métropole, nous préservons** l'une de nos plus grandes libertés, **notre indépendance financière, qui permet à chaque commune de faire ses propres investissements** structurants.

Vous devrez vous occuper vous-même de l'accueil périscolaire et des TAP/NAP ! C'est vrai, Chartres Métropole n'a pas cette compétence et **laisse toutes libertés aux communes pour la gestion de l'accueil périscolaire**. Nous reprendrons donc ce service à notre charge, tout simplement, comme avant la création de la communauté de communes des Terrasses et Vallées de Maintenon. Précisons que cela n'aura **aucun impact sur le budget de nos communes**, puisque nous récupérerons les ressources que nous donnons actuellement à notre communauté de communes pour payer ce service. Ça sera aussi l'**opportunité d'engager une réflexion sur l'organisation des TAP, en associant enseignants et parents d'élèves**.

Vos administrés n'auront plus accès à la déchetterie de Pierres, de Droue ou d'Harleville ! C'est évidemment faux ! Le syndicat qui gère les déchetteries s'appelle le SITREVA, il a déjà passé des conventions pour que Chartres Métropole puisse, à d'autres endroits, utiliser ses déchetteries. Chartres Métropole finance pour cela, **c'est ce qui permet au SITREVA d'équilibrer son budget**. Nous en avons déjà eu l'expérience avec le départ de JOUY et St PREST.

Ce qu'il faut savoir : nos quatre communes représentent 50% de la population de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon.

Ce qu'il faut dire : le choix de Chartres Métropole, nous l'avons fait dans le but de défendre notre territoire et ses habitants. Pour autant, nous respectons la décision de chaque commune car c'est bien à elle de se positionner sur son devenir dans l'intérêt de ses habitants ... C'est ce que dit la loi.



Philippe BAETEMAN
Maire de Bouglainval



Alain BOUTIN
Maire de Chartainvilliers



Jean-François PICHERY
Maire de Houx



Michel BELLANGER
Maire de Maintenon